



31590 Bonrepos-Riquet
Tél : 05.61.35.68.90 Fax : 05.61.74.93.53

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 août 2016**

L'an deux mille seize, le huit août à vingt heures trente cinq, le Conseil Municipal de Bonrepos-Riquet, dûment convoqué le 25 juillet 2016, s'est réuni au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Philippe SEILLES, Maire.

Etaient présents : Madame Sylvie BOULAY, Messieurs, AZAM Philippe, BERTHELOMEAU Gilles, BERTHELOT Philippe, BRACCO Gérard, CAPITOUL Guy, MARTIN Yvon, PANTALACCI André, SEILLES Philippe.

Absent : Messieurs RODRIGUEZ José, TONINATO Gérard.

Procuration : 0

Secrétaire de séance : Sylvie BOULAY, élue

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2016
- Délibération n°1 : Vote du budget principal modificatif 2016 et du budget annexe château modificatif 2016
- Questions diverses

A la demande de Philippe SEILLES, Maire il est ajouté à l'ordre du jour les points suivants avec accord des présents :

- Délibération n°2 : Demande subvention à l'Etat - Travaux de sauvegarde des communs du château – Phase 3 : clos de l'édifice
- Délibération n°3 : Demande de prêt sans intérêt à la Commune de Bonrepos-Riquet – avance de TVA travaux de sauvegarde des communs du château
- Délibération n° 4 : Vente de parcelles communales
- Délibération n°5 : Projet de création d'un centre de réception-séminaire-exposition dans l'orangerie : désignation du maître d'œuvre
- Délibération n°6 : Prorogation de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne

Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 30 juin 2016.

Délibération n°1 : Vote du budget principal modificatif 2016 et du budget annexe château modificatif 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la saisine du préfet du 04 mai 2016 auprès de la Chambre régionale des comptes de Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées, un avis a été formulé par celle-ci le 22 juillet 2016. Afin de procéder au redressement financier et budgétaire de la commune, il est demandé de procéder à des modifications budgétaires, sur le budget principal et budget annexe château.

Le budget exposé intègre la totalité des orientations budgétaires proposées par la Chambre des comptes. Il porte également des opérations complémentaires :

- Mise en place d'un prêt sans intérêts auprès de la commune de St Pierre à hauteur de 30 000 € pour l'avance de TVA liée aux travaux de restauration des communs ;
- Engagement de création d'un espace de réception-séminaire-exposition dans le complexe de l'orangerie (versement d'un acompte de la subvention DETR pour la à hauteur de 59345 €).

M. le Maire précise que ces engagements bénéficient de justifications quant à leurs financements. Justificatifs en annexes de la présente délibération.

BUDGET MAIRIE 2016	
<i>DEPENSES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Charges à caractère général	45 324.00
Charges de personnel	64 950.00
Autres Charges gestion courante	77 023.60
Charges financières	1 602.58
TOTAL	188 900.18

RECETTES FONCTIONNEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Résultat reporté	32 195.18
Atténuations de charges	23 000.00
Produits des services	3 400.00
Impôts et taxes	92 000.00
Dotations et participations	30455.00
Autres produits gestion courante	6 000.00
Produits exceptionnels	1 850.00
TOTAL	188 900.18

DEPENSES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	2 000.00
Immobilisations corporelles	2 000.00
Total des opérations d'équipement	11 027.24
Remboursement Emprunts	1 883.33
Solde d'exécution négatif reporté	232 291.57
TOTAL	249 202.14

RECETTES INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Dotations fonds divers réservés	6 500.00
TOTAL	6 500.00

BUDGET CHATEAU 2016	
DEPENSES FONCTIONNEMENT	

<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Résultat reporté	53 484.15
Charges à caractère général	7 550.00
Charges de personnel	40 300.00
Charges financières	16 256.00
Virement à la section d'investissement	12 159.00
TOTAL	129 749.15
<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Produits des services	116 749.02
Autres produits de gestion courante	13 000.13
TOTAL	129 749.15

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	
<i>Libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Immobilisations incorporelles	33 345.00
Immobilisations en cours	96 190.00
Total des opérations d'équipement	112 571.71
Remboursement emprunts	140 941.00
TOTAL	383 047.71
<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>	
<i>libellé</i>	<i>Montant (en euros)</i>
Virement de la section de fonctionnement	12 159.00

Emprunts et dettes assimilées	140 000.00
Recettes financières autres	198 990.00
Solde d'exécution positif reporté	274 600.69
TOTAL	625 749.69

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- A l'unanimité, vote le budget principal communal modificatif 2016;
- Par 8 voix POUR et 1 ABSTENTION, vote le budget annexe Château modificatif 2016;

Délibération n°2 : Demande subvention à l'Etat - Travaux de sauvegarde des communs du château – Phase 3 : clos de l'édifice

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement cette année des travaux de sauvetage des communs du Château, aujourd'hui en phase d'achèvement. Cette opération a été salubre pour l'intégrité de l'édifice en raison d'un état de conservation très dégradé de sa couverture et de sa charpente. Toutefois, l'opération réalisée n'a pu intervenir sur le clos de l'édifice (occultation des baies notamment). Or, cette dernière intervention, dont le coût est estimé à 12 270,00 HT, assurerait la stabilisation définitive des bâtis.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40% du coût de l'opération soit un montant, soit 4 908,00 euros, selon le plan de financement suivant :

Désignation Travaux de sauvetage des communs (Phase 3)	Montant HT en euros
ETAT	4 908,00
Commune de Bonrepos-Riquet	7 362,00
TOTAL HT	12 270,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'engagement de l'opération de sauvetage proposé ;
- Demande au Maire de procéder à une demande de subvention auprès de l'Etat à hauteur de 40% du coût de l'opération soit un montant, soit 4 908,00 euros ;
- Mandate le Maire pour engager toutes actions et signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération n°3 : Demande de prêt sans intérêt à la Commune de Bonrepos-Riquet – avance de TVA travaux de sauvegarde des communs du château

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune avait obtenu en 2015 un accord de principe de la communauté de communes des coteaux du Girou pour assurer l'avance de TVA, jusqu'à réception du FCTVA, relative aux travaux de sauvetage engagés cette année sur les communs du Château. Or, pour des raisons juridiques et administratives, la communauté de communes ne peut tenir cet engagement. Toutefois, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre par une délibération en date du 07 juillet dernier a accepté d'octroyer un prêt de 30 000 euros à titre non onéreux à la commune de Bonrepos-Riquet pour assurer cette avance de TVA. Monsieur le Maire salue cette initiative et remercie le conseil municipal de Saint-Pierre et son Maire, M. Joël BOUCHE, pour leur soutien au Château de Bonrepos-Riquet et à l'œuvre de Pierre-Paul Riquet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention relatif à ce prêt.

Voici présenté ses principales clauses :

- Le prêt est consenti à titre unique, de façon exceptionnelle.
- Le prêt est non onéreux, il ne donne lieu à aucun intérêt.
- A l'émission du titre de recette émis par la commune de Saint-Pierre, la commune de Bonrepos-Riquet (l'emprunteur) s'engage à rembourser, en un seul versement, le présent prêt dès qu'il aura reçu le remboursement du FCTVA dû pour les travaux sus mentionnés, et au plus tard, dans un délai de 6 mois calculé à partir de la date de perception du FCTVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de prêt formulée par la commune de Saint-Pierre et ses conditions d'octroi et de remboursement ;
- Accepte les termes de la convention ;
- Autorise le Maire à signer la dite convention ;
- Mandate le Maire pour engager toutes actions et signer tous documents afférents à cette affaire.

Délibération n° 4 : Vente de parcelles communales

Vente de parcelles de terrain, zone UA du PLU.

M. le Maire a proposé à l'Assemblée de vendre 2 parcelles de terrain qui sont propriété communale.

Les terrains sont cadastrés section B501 de 1622 m² et B502 de 447 m², soit une superficie totale de 2069 m².

Dans l'hypothèse où les terrains feraient l'objet d'une convention d'exploitation agricole, il sera procédé préalablement à la vente, à une résiliation à cette dernière.

Une division parcellaire est nécessaire pour la mise en vente de 2 parcelles, soit 1 lot de 1200 m² et 1 lot de 851 m²

M le Maire propose que la commercialisation soit réalisée par des agents immobiliers.

La vente se fera sur la base 90 000 € pour le terrain d'une surface de 1200 m² et de 70 000 € pour le terrain d'une surface de 851 m², selon négociation.

M. le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) sont à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

DECIDE la mise en vente des parcelles de terrain cadastrées B501 et B502 ;

ACCEPTTE la commercialisation par des agents immobiliers ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document correspondant.

Délibération n°5 : Projet de création d'un centre de réception-séminaire-exposition dans l'orangerie : désignation du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges antérieurs en séance et l'approbation du projet d'aménagement de l'orangerie et de l'édifice attenant (Maison du Jardinier) en centre de réception-séminaire-exposition. Il précise que le plan de financement de l'opération est à présent bouclé et les subventions demandées acquises.

Il en rappelle la teneur :

Nature de la Dépense	Montant HT en euros	Nature de la Recette	Montant en euros
Travaux orangerie/maison du jardinier	348 973,51	Conseil Départemental 31	214 869,00
Création parking	78 022,60	Subvention Etat FSIL	105 672,00
Hausses et Aléas	35 000,00	Subvention DETR	257 088,00
Honoraires maitrise d'œuvre/CSPS	40 000,00	Dotation Parlementaire	10 000,00
Aménagement/équipements mobilier	23 003,89	Commune de Bonrepos-Riquet	00,00
Frais bancaires intercalaires*	3 360,00		
TOTAL HT	528 360,00	TOTAL	528 360,00

Monsieur le Maire souhaite que l'opération puisse être mise en oeuvre et demande la désignation d'un maître d'œuvre pour en assurer l'engagement et le suivi technique.

Après consultation, une proposition d'honoraires de la société RL & Associés (assistée de M. Thierry HELLEC, vérificateur et économiste de la construction) pour l'assistance de maitrise d'œuvre à l'exécution des dits travaux est présentée au Conseil Municipal :

Missions :

- Elaboration du projet architectural et technique et du projet de dossier de consultation des entreprises ;
- Assistance à la dévolution des marchés des travaux ;
- Direction et contrôle général aboutissant à la réception des travaux et à l'obtention de certificats de conformité ;
- Constitution du dossier documentaire et des ouvrages exécutés.

Forfait de rémunération de base HT

- Architecte en Chef des Monuments Historiques: 12 213,81€ HT
- Vérificateur des Monuments Historiques : 5 147,97€ HT
- TOTAL : 17 361,78€ HT**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve l'engagement opérationnel du programme ;
- Approuve la proposition de la société RL & Associés pour l'assistance de maitrise d'œuvre à l'exécution de travaux d'urgence sur les communs du Château de Bonrepos-Riquet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à l'engagement de la dite opération.

Délibération n°6 : Prorogation de la ligne de trésorerie de la Caisse d'Epargne

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Midi-Pyrénées, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 70 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 70 000 Euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable EONIA + marge de 1,60 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : *mensuel*
- Frais de dossier : 120 euros
- Commission d'engagement : 0.15 % / prélevés en une seule fois
- Commission de gestion : 0.00 %
- Commission de mouvement : 0.04 % du cumul des tirages / Périodicité identique aux intérêts
- Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen / Périodicité identique aux intérêts

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le conseil municipal autorise le Maire, Philippe Seilles, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Questions diverses

Monsieur Gilles BERTHELOMEAU signale un affaissement de la cheminée dans la salle à manger du sous sol. Cette partie du château bouge et se détériore de plus en plus. Il devient urgent de prendre des mesures de sauvegarde. Une rencontre est prévue le 30 août 2016, avec l'architecte des ABF.

Des devis pour la restauration de la grotte nymphée ont été effectués.

- 50 K€ pour la grotte
- 30 K€ pour le sol au dessus de la grotte

L'ensemble de ces travaux pourraient être pris en charge par la société MAPEI dans le cadre du mécénat.

Proposition de mécénat de Monsieur THOMAS avec le concours de l'entreprise CHAUSSON pour la restauration de la glacière.

Clôture de la séance du Conseil Municipal à 22 heures. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

AZAM Philippe	BERTHELOMEAU Gilles	BERTHELOT Philippe	BOULAY Sylvie	BRACCO Gérard	CAPITOU Guy
MARTIN Yvon	PANTALACCI André	RODRIGUEZ José ABSENT	SEILLES Philippe	TONINATO Gérard ABSENT	